

Pour que les Malgré-nous entrent dans les livres d'histoire

Une délégation d'Alsace-Moselle a été reçue par la secrétaire d'État aux Anciens combattants. Objectif : aller plus loin dans la reconnaissance du drame des enrôlés de force dans l'armée allemande en 1914-18 et 1939-45.

Plusieurs chefs d'État ont évoqué le sort des Malgré-nous et ont reconnu leur statut de victimes. Pourquoi avoir rencontré la secrétaire d'État Geneviève Darrieussecq ?

Christophe AREND, député LREM de Forbach : Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron ont reconnu le drame des enrôlés de force alsaciens et mosellans. Mais il reste beaucoup de travail de mémoire à faire.

Aucun dictionnaire ne mentionne le mot Malgré-nous. Le destin tragique de cette jeunesse sacrifiée n'est pas évoqué dans les manuels scolaires. Notre objectif est de faire entrer dans les livres d'histoire le sort des enrôlés de force sans pour autant rouvrir les plaies du passé.

Que propose la secrétaire d'État aux Anciens combattants ?

Elle s'est montrée consciente de la tragédie des Malgré-nous. Comme nous, elle estime que leur histoire doit être mieux connue du grand public, de tous les Français. J'ai émis l'idée d'une rencontre entre les chefs d'État français et allemand en présence de Malgré-nous ou de leurs héritiers. Elle a promis de partager cette idée avec le président de la République.



Le député de Forbach Christophe Arend et Laurent Kleinhentz, maire de Farébersviller, défendent les Malgré-nous et sont allés rencontrer la secrétaire d'État aux anciens combattants Geneviève Darrieussecq. Marie-Louise Lorenzon, présidente de la Fnapog Moselle, et Gérard Michel, président de l'OPMNAM, étaient également présents. Photo DR

Combien reste-t-il de Malgré-nous vivants ?

Selon Laurent Kleinhentz, maire de Farébersviller, qui effectue des recherches dans

le cadre d'une thèse à ce sujet, il resterait une trentaine de Malgré-nous vivants. Mais leur voix est aussi portée par des orphelins, des

enfants d'enrôlés de force. Ils ont été 130 000 incorporés de force. 22 000 sont morts au combat et 20 000 en captivité.

Pourrait-on imaginer une pension en faveur des Malgré-nous ?

La question est posée. Notamment par Gérard Michel, président de l'OPMNAM (Orphelins de pères Malgré-nous d'Alsace-Moselle). Une indemnité ne pourrait être décidée que par l'Allemagne. Mais la priorité, aujourd'hui, c'est la reconnaissance plus large du drame des Malgré-nous, car il existe encore trop d'amalgames. Les enrôlés de forces et leurs héritiers doivent trop souvent faire face à l'ignorance, au mépris voire à la diffamation.

Propos recueillis par Stéphane MAZZUCOTELLI

Vous m'avez fait l'honneur de participer aux rencontres Normandes, un grand merci à l'Association des Amis du Mémorial de Caen, merci à l'Association SNIFAM. Merci à la population de votre région qui comme l'Alsace à subi la guerre, les bombardements, les destructions avec de nombreuses victimes.

Je voudrai tout d'abord remercier la SNIFAM et en particulier Monsieur Jean Bézard et Nicole Aubert, qui alimentent régulièrement le sujet qui leur tient à cœur, pour avoir vécu cette triste période. Jean Bézard se souvient du désespoir de nos jeunes gens livrés pieds et mains liés aux Nazis. Merci pour les risques majeurs encourus par les familles Normandes en 1944, merci pour leur courage et leur détermination, merci pour avoir aidé à la fuite des jeunes gens incorporés de force dans les Waffen SS.

26 septembre 2022 - Mémorial de CAEN:

Au nom des 35 000 victimes Alsaciennes et Mosellanes de l'Incorporation de Force

« Les Malgré Nous » Incorporés de Force dans l'armée nazie 1942 – 1945 à leurs veuves et à leurs orphelins.

Le sort des veuves des orphelins des Malgré Nous ? Un orphelin qu'il soit blanc ou noir, européen ou asiatique, sa vie durant sera amputé d'une ou des deux jambes. En quoi le sort des Orphelins de pères Malgré Nous est-il différent du vécu d'un orphelin « ordinaire » ? En Alsace Moselle nous avons vécu ce drame avec un fort sentiment d'injustice, l'Annexion des territoires et l'instauration des lois nazies fut un désastre dans les têtes et dans les cœurs. La violation du droit international, et des accords de la Haye, n'étaient pas présents dans les esprits de tous les habitants de la région. La majorité n'avait pas de notions du droit international, mais ils savaient tous que seule la force et la violence des envahisseurs leur ferait courber l'échine. Les Allemands étaient connus dans nos régions, nos grands pères n'ont-ils pas dû revêtir l'uniforme détesté contre leur gré ? Qui n'avait pas de photos du grand-père avec le costume du boche, c'était ainsi et heureusement la guerre était finie pour nous les orphelins. Les réunions de familles lors des communions ou des mariages, nous permettaient de parler des absents, on ouvrait les albums, on découvrait les visages familiers de ceux qui ne reviendraient jamais plus. On disait qu'ils avaient disparu quelque part en Russie.

Alors je m'imaginai ces immenses plaines enneigées, inspirées des tableaux de la retraite de Russie des armées de Napoléon. L'image des soldats qui se réfugiaient dans la carcasse encore chaude d'un cheval me terrifiait, mon papa avait-il connu ces extrêmes, le tableau que j'avais vu dans un livre d'histoire prenait toute son importance. Mon papa je ne le connaissait que par les photos dans l'album, qui ne s'ouvrait qu'aux grandes occasions. Que faisait-il dans cette armée avec les nazis ?

Je dirai qu'à l'adolescence le fils ou la fille d'un incorporé de force se posera la question : « *mon père n'aurait-il pas pu se révolter ? Pourquoi ne figure-t-il pas sur le monument aux morts, parmi les HÉROS ?* ».

Sa vie durant le souvenir des incorporés de force sera opposé aux résistants qui « eux » ont sauvé la France . . . avec l'aide des « alliés ». La collaboration active de l'appareil d'État français et de ses élites, n'étant pas enseignée elle non plus, (*Je vous recommande de lire « A mort la gueuse » de Gérard Boulanger*). Un livre qui fut rédigé lors du procès Papon, incriminant les élites administratives françaises lors de l'occupation, un brûlot qui résume les compromissions et les lâchetés françaises . . .

Dans les familles touchées par l'incorporation de force, les veuves accompagnées d'enfants en bas âge ont trimé nuit et jours pour la survie de la famille sans le père et sans allocations dignes de ce nom. Le silence était la règle, se plaindre était mal vu, la guerre était finie mais la population était traumatisée. L'environnement carcéral qui avait régné pendant quatre années ne pouvait s'effacer du jour au lendemain, on mesurait ses paroles, même ceux qui avaient eu la réputation de flirter avec le régime nazi, inspiraient encore la crainte et les discussions se tenaient à voix basse.

L'orphelin trouvera peu de gens capables de répondre à ses questions, viendra le long chemin du doute et de l'incertitude, le hasard des rencontres et sa propre curiosité pourront éclairer cette sombre période qui n'est ni enseignée ni racontée par l'éducation Nationale. **Un long chemin sera nécessaire à l'orphelin pour comprendre que son père lui a offert la vie une deuxième fois.** La contrainte inhumaine qui pesait sur les épaules des réfractaires, plus de 170 familles entières ont été déportées au petit matin, parents, grand parents, frères et sœurs sur un camion découvert, à grand renfort de publicité dans la presse, pour décourager les velléitaires de refuser l'incorporation dans les unités ennemies. Les PRAF patriotes réfractaires à l'annexion de force, en étaient les témoins vivants, monsieur Hubert FRANCE était leur vaillant souvenir, paix à son âme.

Mon souhait le plus cher face à ce désastre serait que les élèves des classes de troisième secondes et terminales, puissent bénéficier d'un enseignement impartial, honnête et rigoureux, sur la période 1936 à 1946, l'annexion de l'Alsace Moselle et son rôle de « *prise de guerre* » comparable à nulle autre province de France.

Personnellement je me souviens de mes jeunes années vers l'âge de cinq ou six ans entre les bancs du petit restaurant de mon grand-père, là-bas où j'avais passé ma jeunesse au milieu des clients, ouvriers, jardiniers, braconniers, pensionnaires ou bateliers. J'espérais le retour de mon papa, que l'on disait en Russie, j'assistais aux discussions des revenants les « Malgré Nous revenus du front ». Les survivants racontaient de préférence leur temps passé à l'instruction militaire prussienne dans leurs casernes, l'extrême sévérité des sous officiers qui leurs faisaient faire des tours de caserne en rampant dans la boue. Même mon grand-père qui avait caché des évadés français des Stalags, pour les confier aux bateliers de passage en route vers la « France », ne parlait jamais de cette prise de risque folle qui animait son cœur. Ils avaient adopté à nouveau le vin rouge le « Mascara » des côtes algériennes, leur patriotisme était resté intact.

Très peu parlaient de leurs expériences au front, préférant relater leurs anecdotes dans les casernes, très peu avaient connu les camps de prisonniers russes et ceux qui en revenaient préféraient se taire. L'oncle de maman qui avait connu la Russie au-delà des chaînes de l'Oural et le camp de Smolensk, il ne parlait jamais en public, quelques fois dans la cuisine de grand-mère il évoquait « Schirmeck » le camp des réfractaires alsaciens, il avait raconté un jour que la poubelle du restaurant destinée aux cochons aurait-été une délicatesse, la peur était encore palpable, ils avaient peur du retour des Nazis . . . L'oncle Émile avait été incarcéré dans le « *Sicherungslager* » pour avoir refusé de prêter serment au Führer. La petite bourgade de la vallée de *Schirmeck* avait été baptisée « *Schweighouse* » on disait « *tais toi où tu atterriras à Schweighouse* ». En langue allemande *schweigen* signifie se taire . . . La terreur nazie avait laissé des traces indélébiles dans les têtes.

Peu à peu le sujet s'est tari de lui-même, la vie reprenait et les soucis du quotidien allaient prendre le dessus sur les années de guerre qui n'étaient plus d'actualité. Mon papa un jour fut remplacé par un monsieur fort gentil qui venait de Suisse (où maman avait servi dans un hôtel) pour gagner un peu d'argent. Nous étions logés chez les grand parents, soulignons que la maigre pension de veuve de guerre lui fut retirée pour cause de remariage en 1949 . . . quand à mes allocations elles ont été versées globalement à mes quinze ans, j'ai pu m'acheter un vélo. Un vélo pour me rendre au travail dès 14 ans. Pas de bouches inutiles à table.

Et puis le tourbillon de la vie s'est accéléré jusqu'à mon adolescence où j'ai pris goût aux sports de montagne, « *comme papa* ». Rapidement la vie m'a rattrapé avec ses joies et ses peines, mon métier de typographe m'avait moyennement passionné mais les multiples transformation des industries graphiques, m'avaient permis de prendre des responsabilités dans le groupe d'édition et d'imprimerie où je travaillais. L'image de mon père est revenue dans mon esprit le jour où je me suis rendu compte que j'avais à présent trente deux ans, j'avais dépassé son âge, lui qui me servait de boussole devenait à présent une image floue où je ne pouvais plus chercher mon chemin. Ainsi j'ai entrepris de chercher dans les livres et toutes les publications le sentier parcouru par mon père, son frère André et ses quatre cousins. Que leur était-il arrivé, où étaient-ils enterrés ?

JE N'EN AI CONNU AUCUN ET ILS AVAIENT POURTANT LA MÊME GRAND MÈRE !

DE BEAUX ET SOLIDES JEUNES HOMMES

LONGTEMPS TANTE EUGÉNIE ET TANTE GEORGETTE SE RENDAIENT A STRASBOURG A PIED,

ELLES ALLAIENT AU WACKEN POUR FORCER LE DESTIN ET LES VOIRE REVENIR AU FOYER.

LE WACKEN ÉTAIT UN CENTRE DE RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE

LES SIX COUSINS VICTIMES DE LA GUERRE,



**En haut de gauche à droite : André MICHEL, Lucien LINDEMANN, Alphonse MARCHAND
En bas de gauche à droite : Lucien KNOBLOCH, Emile MICHEL, Alphonse LEHMANN**

André MICHEL né le 2 décembre 1921, tombé le 27 juillet 1943. Lucien LINDEMANN, né le 4 février 1925, disparu en 1945. Alphonse MARCHAND né le 16 janvier 1910 disparu le 23 août 1944 Lucien KNOBLOCH né le 18 février 1924, disparu vers 1944-45. Émile MICHEL né le 29 octobre 1913, décédé le 27 juin 1945. Alphonse LEHMANN, né le 17 mai 1912, disparu le 29 décembre 1944.

**André MICHEL tombé sur le front Russe en 1943, - Lucien LINDEMANN disparu en 1945 sur le front Russe
Alphonse MARCHAND disparu le 23 août 1945 en Normandie (un orphelin) - Lucien KNOBLOCH disparu vers 1944/45 sur le front Russe - Emile MICHEL mort en captivité à Przemysl Pologne (un orphelin) - Alphonse LEHMANN disparu en Prusse Orientale le 29 décembre 1944 (trois orphelins).**

**UNE FAMILLE SIX VICTIMES D'UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ET CINQ ORPHELINS
L'ÉTAT ALLEMAND DÉCIDÉ A EFFACER SES MÉFAITS, L'ÉTAT FRANÇAIS COMPLICE EST AMNÉSIQUE**

PARLONS RÉPARATIONS

Il a fallu attendre 1960 pour obtenir de l'Allemagne un versement de 400 millions de DM pour indemniser les victimes de la barbarie nazie. Mais dès la signature des accords, les bénéficiaires furent formellement identifiés, sous l'appellation « **les ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes en raison de leur race, de leurs croyances ou de leurs convictions.** » dès le 24 août 1961 les incorporés de force furent écartés des indemnisations au profit des déportés. La preuve formelle se trouve dans les lettres des ambassadeurs publiées au journal officiel français (voir l'illustration ci-dessous de la publication du décret n° 61-945 du 24 août 1961).

8020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26 Août 1961

Décret du 23 août 1961 portant mise en position de congé spécial de magistrats de l'ancien cadre de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 23 août 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, sont placés en position de congé spécial, dans les conditions prévues à l'article 42 du décret n° 61-78 du 20 janvier 1961, les magistrats de l'ancien cadre de la France d'outre-mer dont les noms suivent :

M. Charles Haag, conseiller de cour d'appel reclassé dans le corps judiciaire unique au 1^{er} grade, 2^e groupe, à compter du 27 août 1961.

M. Pierre Senesse, président de tribunal de 1^{re} classe reclassé dans le corps judiciaire unique au 1^{er} grade, 2^e groupe.

M. Marc Tchernonog, président du tribunal de 1^{re} classe, reclassé dans le corps judiciaire unique au 1^{er} grade, 2^e groupe, à compter du 17 août 1961.

Magistrature.

Par arrêté du 23 août 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Chatin, juge à la suite du tribunal de grande instance de Montluçon, est délégué pour une nouvelle période de deux ans dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice à compter du 8 septembre 1961.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 61-945 du 24 août 1961 portant publication de l'accord entre la France et l'Allemagne au sujet de l'indemnisation des ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes, signé le 15 juillet 1960.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'accord entre la France et l'Allemagne au sujet de l'indemnisation des ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes, signé le 15 juillet 1960 et dont les instruments de ratification ont été échangés le 3 août 1961, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 24 août 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

ACCORD

ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE AU SUJET DE L'INDEMNISATION DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS AYANT ÉTÉ L'OBJET DE MESURES DE PERSÉCUTION NATIONAL-SOCIALISTES

La République française et la République fédérale d'Allemagne sont convenues des dispositions ci-après :

Article 1^{er}.

1. La République fédérale d'Allemagne versera à la République française 400 millions de DM. en faveur des ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes et qui, du fait de ces mesures, ont subi des atteintes à la liberté et à l'intégrité de leur personne ou, s'ils sont décédés par suite de ces mesures, en faveur de leurs ayants droit.

2. La répartition de cette somme est laissée à l'appréciation du Gouvernement de la République française.

Article 2.

La République fédérale d'Allemagne mettra à la disposition de la République française la somme précitée en trois tranches : la première, de 134 millions de DM., devant être versée au plus tard le 1^{er} avril 1961 ; la deuxième, d'un montant de 133 millions de DM., au plus tard le 1^{er} avril 1962, et la troisième, également d'un montant de 133 millions de DM., au plus tard le 1^{er} avril 1963.

Article 3.

Sous réserve des droits découlant pour les ressortissants français des législations ou des accords particuliers en vigueur, le versement prévu à l'article 1^{er}, alinéa 1, ci-dessus règle définitivement, entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, tous les problèmes relatifs à une indemnisation fondée sur les mesures de persécution visées dans ce même article.

Article 4.

Le présent accord vaut également pour le Land de Berlin pour autant que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne fera pas au Gouvernement de la République française une déclaration aux fins contraires dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'accord.

Article 5.

1. Le présent accord sera ratifié. L'échange des instruments de ratification aura lieu à Paris aussi rapidement que possible.

2. Le présent accord entrera en vigueur le lendemain du jour où les instruments de ratification auront été échangés.

En foi de quoi les plénipotentiaires, après la vérification et l'échange de leurs pleins pouvoirs, ont signé ce traité et l'ont revêtu de leurs sceaux.

Fait à Bonn, le 15 juillet 1960, en quatre exemplaires, dont deux en langue française et deux en langue allemande, l'un et l'autre faisant également foi.

Pour la République française :

F. SEYDOUX.
L. S.

Pour la République fédérale d'Allemagne :

A. H. VAN SCHERPENBERG.
L. S.

Bonn, le 15 juillet 1960.

Son Excellence l'ambassadeur de France,
M. François Seydoux de Clausonne.

Monsieur l'ambassadeur,

En me référant à l'accord en date de ce jour, j'ai l'honneur de préciser ce qui suit :

Aux termes de l'article 1^{er}, alinéa 1, dudit accord, la République fédérale d'Allemagne verse à la République française 400 millions de DM. en faveur des ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes et qui, du fait de ces mesures, ont subi des atteintes à la liberté et à l'intégrité de leur personne ou, s'ils sont décédés par suite de ces mesures, en faveur de leurs ayants droit.

En effectuant ce versement, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne prend en considération les ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes en raison de leur race, de leurs croyances ou de leurs convictions.

Veillez agréer, monsieur l'ambassadeur, les assurances de ma plus haute considération.

A. H. VAN SCHERPENBERG.

Bad-Godesberg, le 15 juillet 1960.

Son Excellence le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
M. le docteur Albert Hilger van Scherpenberg.

Monsieur le secrétaire d'Etat,

Par lettre en date de ce jour, vous avez bien voulu me faire savoir ce qui suit :

« En me référant à l'accord en date de ce jour, j'ai l'honneur de préciser ce qui suit :

« Aux termes de l'article 1^{er}, alinéa 1, dudit accord, la République fédérale d'Allemagne verse à la République française 400 millions de DM. en faveur des ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes, et qui, du fait de ces

L'ambassadeur d'Allemagne, et secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. le Docteur Albert HILGER von Scherpenberg, stipule dans sa lettre adressée à l'Ambassadeur de France M. François Seydoux de Clausonne, « **Qu'en effectuant ce versement, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne prend en considération les ressortissants français ayant été l'objet de mesures de persécution national-socialistes en raison de leur race, de leurs croyances ou de leurs convictions.** »

Preuve en est que l'Allemagne en 2022, se réfugie derrière des affirmations inexactes, elle était au courant, (voire complice de la discrimination mise en place dès 1961. L'Allemagne à tort d'affirmer qu'elle n'était ni informée ni responsable de l'injustice imposée aux incorporés de force dans la Wehrmacht.

La preuve que les administrations françaises n'avaient pas eu le choix de répartir librement ce versement, ces allégations sont fausses ! L'Allemagne est complice !

Accessoirement il faudra noter qu'en France, le statut de « victimes de la barbarie Nazie » n'est ni accordé aux incorporés de force ni à leurs veuves ni à leurs orphelins. Ce qui concrètement veut dire que l'indemnisation accordée aux victimes des déportations pour raison religieuse, raciale ou de conviction politique, sera refusée aux orphelins des déportés militaires que sont les incorporés de force. Grâce au décret JOSPIN en 2000, une rente à vie mensuelle de l'ordre (actuellement de 650,- Euros), fut accordée aux uns et refusée aux autres. (amusons nous à calculer la rente globale d'un orphelin indemnisé depuis 2000 à aujourd'hui : 650 x 12 x 22 années = 171 600,- Euros)

1981 L'ALLEMAGNE VERSE 250 MILLIONS DE DEUTSCH MARKS A LA FEFA en compensation de la restitution de la forêt du Mundat ! Et pour solde de tout compte !

Un comble la FEFA (Fondation entente Franco-Allemande) refuse également de considérer les orphelins comme victimes de la barbarie nazie, son président nous prive de toute considération.

Le Président à vie de la FEFA avait décidé que les orphelins des Incorporés de Force dans l'armée allemande, ne méritaient pas d'être secourus par une indemnisation pour la perte de leur père. Au contraire il a préféré abreuver ses amis et ses courtisans du monde politique et associatif, sportif, par une manne, honteusement prélevée dans la caisse destinée aux victimes de l'incorporation de force.

D'autres critiques fusent encore : la somme versée par l'Allemagne ne concerne pas les 5 800 Alsaciens-Mosellans, essentiellement des femmes, incorporés de force dans les formations paramilitaires non combattantes nazies qu'étaient le Reichsarbeitsdienst ou RAD (Service du travail du Reich) et le Kriegshilfsdienst ou KHD (Service auxiliaire de guerre). Estimant que leur indemnisation n'était pas dans les prérogatives de la FEFA, Bord ne veut pas leur accorder

le moindre centime. Face aux protestations et à la pression du gouvernement du Président Nicolas Sarkozy, il cède finalement en 2008.

Le refus d'André Bord d'indemniser les enfants de Malgré-nous

Soixante-trois ans après la fin du conflit, l'État et la FEFA s'engagent alors à verser 800 euros aux Alsaciens-Mosellans enrôlés dans le RAD ou le KHD afin de reconnaître leur statut de victimes du



Passaport du RAD. La convocation au conseil de révision a été souvent douloureusement ressentie.



Signature d'une convention pour l'indemnisation des travailleurs de force, avec le secrétaire d'État aux anciens combattants, Jean-Marie Buckel, le 17 juillet 2008 à Strasbourg.



Sur cette photographie, trois jeunes filles jouent de la musique le jour des visites (Ertagsbesuche). Les chants interprétés au RAD sont par leur position ou patriotiques, comme avec Deutschland über alles, hymne national variant la supériorité allemande. Même pour des chants folkloriques, il faut toujours consacrer la volonté de marquer les esprits et de transmettre un héritage germanique.

nazisme. Si André Bord s'est incliné dans ce dossier, il continue à refuser de faire de même pour les orphelins de Malgré-nous. Pour lui, ils sont orphelins « au même titre que les orphelins de ceux qui se sont battus du côté de la liberté, avec les mêmes conséquences humaines et sociales ». Ils ne mériteraient donc pas un traitement particulier. Au moment de sa disparition en 2013, leur demande d'indemnités n'avait toujours pas trouvé d'écho favorable.

André BORD a réussi à convaincre son conseil d'administration, de servir aux survivants rentrés au pays, du même montant d'indemnisation, qu'à ceux qui sont restés dans les fosses communes et sur les champs de bataille. **L'indemnisation concernait le préjudice moral de l'incorporation de force**, non pas la mort du concerné. (Une façon comme une autre de réduire les prétentions du négociateur, après tout 37 années étaient passées.) **800 Euros pour les Malgré Elles, une boîte de chocolats eût été plus élégante.**

LES ORPHELINS DES INCORPORES DE FORCE SE REVOLTENT

L'Allemagne refuse en 2022, d'indemniser les orphelins Alsaciens et Mosellans, au même titre (à minima équivalent) de leurs orphelins de nationalité allemande. Les accords conclus en 1979 entre Giscard et Schmitt avaient été signés pour SOLDE DE TOUT COMPTE, mais ne nous concernent pas, nous ne sommes même pas cités.

Il s'agit là d'une mesure discriminatoire que nous avons porté devant la juridiction allemande, mais pas seulement, le crime contre l'humanité de l'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans ne fut jamais porté devant les juridictions internationales. L'Allemagne est responsable de la mort de nos pères et comme Ponce Pilate elle se lave les mains dans la gamelle des accords franco-allemands.

Un rapide calcul établit, (sachant que l'Allemagne sert aux orphelins une rente de 132 Euros pendant 21 années), que l'Allemagne pour indemniser les 20 000 orphelins Alsaciens et Mosellans, aurait constitué une dette de **666 Millions d'Euros** sur la base des indemnités du Bundesentschädigungsgesetz : soit : $132 \times 12 \times 21 \times 20\ 000 = 666\ \text{Millions d'Euros}$!

LA BONNE AFFAIRE POUR L'ALLEMAGNE

En comparaison des 250 Millions de DM des accords signés sur notre dos. Profitant de notre absence, les hommes politiques installés sur les nuages des nantis, ont ignoré la misère dans les foyers Alsaciens et Mosellans. Le statut de « *pupilles de la nation* » la belle aubaine, les orphelins étant spoliés et abandonnés aux solidarités familiales. *Pour mon cas heureusement que les services sociaux de la SNCF avaient un peu d'humanité envers ses orphelins, en leur proposant les colonies de vacances gratuites au bord de la mer ou à la montagne. Les billets de train gratuits également m'ont permis de voyager entre mes quatorze ans et ma majorité.*

ALLEMAGNE OU EST TON HONNEUR ?

N'oublions pas que nous aurions eût droit aux mesures réparatrices allemandes (*Entschädigungsgesetz*) en faisant valoir que l'Allemagne a **imposé ILLÉGALEMENT l'uniforme et la nationalité Allemande à nos pères**. Nos pères décédés lors de leur déportation militaire, **ils sont enterrés avec l'uniforme allemand et ne sont jamais revenus en France** (***) . De quel droit l'Allemagne nous traiterait-elle comme des descendants de soldats français ? Ne sommes nous pas les descendants de soldats allemands en uniforme, avec la « **deutsche Staatsangehörigkeit** » **qui leur fut imposée de force et sous contraintes mortelles et par l'Allemagne nazie elle même?**

Les accords de boutiquiers conclus entre les politiciens, ne nous concernent pas. Les accords signés sur le dos des veuves et des orphelins, pour construire la nouvelle Europe devraient prendre en compte l'énorme déficit de la mort de nos pères.

l'Allemagne n'est pas à la hauteur de ses crimes en refusant d'assumer ses turpitudes nazies ! **L'Allemagne nous doit la réparation de ses crimes de guerre au même titre que les indemnités destinées à ses orphelins de guerre, la réparation des préjudices en sus ! Or les services compétents nous répondent invariablement que nous sommes les orphelins de victimes françaises !**

Keine Anwendung auf französische Kriegsoffer-hinterbliebenen. Pas d'application aux descendants de victimes de guerre françaises !

(*** les survivants qui ont eu la chance de rentrer au pays sont redevenus des français, mais pas les morts)

L'Allemagne ne reconnaît plus la nationalité allemande, qu'elle avait pourtant imposée à nos pères de force et sous contraintes, elle ne nous reconnaît pas comme orphelins en nous interpellant comme descendants de victimes françaises!

LE TOUR DE PASSE PASSE DES AUTORITES ALLEMANDES

De qui se moque-t-on ? Les accords franco-allemands leur servant de pare-feu et ignorant sciemment que nous sommes les victimes **d'une politique d'un état, qui avait perpétré un crime contre l'humanité, un crime de masse 135 000 et un crime dans la durée de 1942 à 1945.**

La légèreté avec laquelle l'État allemand en 2022 se permet de jongler avec ses actes délictueux est à peine supportable,

« ce que je décide et applique de 1942 à 1945 sous la menace mortelle de la « sippenhaft » pour toute la famille, je le réfute en 2022 ? » La « Verordnung » du 24 Août 1942 était pourtant claire et précise, « seront Allemands les soldats sous uniforme et leurs familles ».

Pour échapper à leurs devoirs les autorités allemandes prétendraient que nos pères enterrés avec l'uniforme honni, seraient redevenus français dans leur sépulture et par miracle ?

D'autre part l'Allemagne se permettant d'indemniser ses affidés, les « volontaires étrangers » dans les formations Nazies, comme les anciens de la légion des volontaires français LVF, la Charlemagne ou les divisions Wallonne, Azur ou Condor . . .

Un comble si nos pères avaient été des volontaires nous aurions pu bénéficier des largesses de l'Allemagne ? ! !

Les dégâts commis en Alsace Moselle, par le nazisme sont loin d'être réglés et nous ne renoncerons pas avant que les réparations morales et financières soient closes. Il est vrai que l'incorporation de force en Alsace Moselle n'est pas une exclusivité, d'autres pays comme la Belgique le Luxembourg, la Hollande et la Pologne la Tchécoslovaquie, ont été touchés par la Barbarie Nazie. Les problèmes de langue et de contacts avec ces pays posent des problèmes trop complexes que nos associations ne peuvent assumer. Nous avons en France dans notre propre patrie, des opinions négationnistes et des oppositions, de grâce n'en rajoutons pas par ailleurs. L'injustice qui frappe les veuves et les descendants des incorporés de force est d'une violence abjecte. Le sentiment d'être les rejetés de la nation nous affecte profondément et il n'est pas rare de lire que nos pères seraient de « soit-disant incorporés de force ». Il faudra encore et encore prendre la défense de ceux qui sont partis la tête basse, pour nous sauver des griffes des meneurs d'une politique abjecte, qui n'avaient aucun respect de la vie humaine. De nombreuses voix se sont élevées pour défendre l'attitude de nos pères, chacune avait son pesant de douleurs. Chacune avait sa charge émotionnelle, il faut les entendre toutes, nous sommes à présent les voix de nos pères. Qui d'autre a vécu ce drame dans sa chair ? Personne n'a le droit de remettre en doute la sincérité de nos pères et celle de leurs camarades, ils sont partis la tête basse en nous offrant la vie une deuxième fois . . .

Gérard MICHEL

Président de l'association des orphelins de pères Malgré Nous d'Alsace Moselle OPMNAM

LE PROCÈS DE BORDEAUX

... et l'on eût exigé d'eux qu'ils fussent des héros ?

(Cette phrase fut prononcée par la sœur de l'abbé Bergmann, lors du procès de Bordeaux.)

Parlons de la ville martyre d'Oradour : le drame vécu par la population à Oradour sur Glane sera à jamais une brûlure dans le cœur des Alsaciens, que pouvaient faire des jeunes gens entre 16 et 18 ans face à une compagnie de SS bien encadrée . . . Qui est responsable de ce massacre ? L'Allemagne et les hauts responsables SS, ou les Alsaciens et l'Alsace toute entière ? L'ensemble de la collaboration française ne fut-elle pas coresponsable avec les nazis ? N'est-il pas trop facile d'accuser les Alsaciens pour une soit-disant adhésion aux idées du nazisme ?



Karl OBERG (général SS pour la France et Pierre LAVAL

Heinz LAMMERDING Général Div des REICH

Les jeunes gens incorporés de force dans les Waffen SS (environ 1000 jeunes des classes 1926 1927) sur ordre du *Reichsführer Himmler lui-même et du Reichsinenminister Frick*, avaient été contraints de rejoindre les régiments SS cantonnés dans le Sud Ouest de la France, *(les régiments Waffen SS au repos à leur retour du front de l'Est, où ils avaient été durement malmenés par les Russes et les partisans).*

Recrutés en février mars 1944, nos Alsaciens ont nettoyé les armes souillées avec de la terre et du sang, entassées pèle-mêle sur des wagons de chemin de fer. Leur instruction à peine terminée ils furent embarqués pour la Normandie dès le 06 juin 1944, trois ou quatre mois auraient donc suffi pour en faire des combattants sanguinaires prêts à toutes les exactions ? Je vous pose cette question fondamentale. Recrutés de force ces jeunes gens de 17 ou 18 ans étaient-ils des « *guerriers SS sans foi ni loi* » ? ***N'ont-ils pas fui les rangs nazis à la moindre occasion lors des combats, le seul moyen d'éviter la condamnation de la famille toute entière ? (voir les témoignages de Daniel Fischer ainsi que le travail extraordinaire de Jean Bézard)***

L'Alsace et la Moselle étaient un camp de concentration à ciel ouvert, où les ramifications de l'appareil de répression nazi ont quadrillé toutes les niches de la société. Dans leur travail ou leurs loisirs, les nazis avaient verrouillé toutes les activités sociales, rares étaient ceux qui ont pu échapper à la toile d'araignée du Reich.

Le Président Nicolas Sarkozy fut le seul qui, 65 années après la libération . . le 08 mai **2010** déclara à Colmar que « **les Malgré Nous n'étaient pas des traîtres** »

ANNEXE :

Permettez moi de vous apporter la lecture de la **lettre datée du 22 juin 1945**, d'un simple soldat incorporé de force après un séjour dans le camp de concentration de Schirmeck, lettre au Général de Division KELLER (Chef de la mission du rapatriement des militaires retenus en URSS). La suite d'aventures inédites lui permit de rejoindre en 1944, les locaux de l'Ambassade de France à Moscou et de s'adresser aux hauts responsables français pour plaider le sort de ses camarades incorporés de force et prisonniers parmi les allemands dans les camps du NKVD. Eugène KURTZ réfractaire à l'incorporation dans la Wehrmacht, avait choisi de quitter l'Alsace clandestinement en 1942, pour son malheur il fut repris par la Gestapo à Bourges. Incarcéré dans le camp de redressement de Schirmeck, les nazis ont brisé ses rêves et ses jeunes années, il fut versé dans une unité de l'artillerie (*équipée de canons de 155 français prélevés dans les arsenaux français*) qui campait près du lac Ladoga non loin de St Pétersbourg.

Une deuxième tentative d'évasion réussie lui permit de se cacher dans une famille de paysans Lituanais. Arrêté par le NKVD et finalement grâce à l'aide miraculeuse du Président Lituanien qui lui remit un laissez-passer, il fut reçu dans les locaux de l'Ambassade de France à Moscou. Une aventure rocambolesque d'un simple soldat sur le champ de bataille du front de l'Est, de la deuxième guerre mondiale. Son excellent livre « *La guerre malgré moi* » témoigne de ses malheurs.

Moscou 22 juin 1945

Monsieur le Général de Division KELLER,

Chef de Mission française de rapatriement en URSS.

Avant de quitter Moscou et l'URSS, permettez-moi de vous adresser un appel en faveur de nos malheureux compatriotes, Alsaciens-Lorrains détenus comme prisonniers de guerre par l'URSS. Depuis 1943, malgré les démarches du Général Petit, nous ne pouvons enregistrer une grande amélioration dans le rapatriement de nos prisonniers.

Face à cet état de choses, quelle est l'attitude des Alsaciens-Lorrains ? Le délire avec lequel était reçu l'armée Libératrice en novembre décembre 1944, faisait bientôt place à l'incertitude et à l'angoisse. Tant de mères tant de femmes attendent un signe de vie de leur fils, de leur mari, enrôlés de force par les Allemands. Ils les savent parmi ceux qu'ils haïssent, qui ont réduit leur pays pendant quatre années en un lieu de terreur. L'incertitude est terrible : sont-ils vivants et prisonniers ou sont-ils tombés dans les batailles sanglantes de l'Est ? Et cette angoisse dure, pour beaucoup, depuis plus de deux ans.

En Mai, les Alsaciens-Lorrains prisonniers des alliés sont rentrés, mais c'est une faible partie : 90 % des mobilisés ont dû combattre sur le front de l'Est. Par les Soviétiques ces Alsaciens-Lorrains sont donc traités comme des Allemands. J'admets comme tous les compatriotes, que cette question doit surtout tenir à cœur aux autorités françaises en URSS.

Malgré l'uniforme allemand cette jeunesse infortunée à toujours démontré son cœur français. Malgré leur dialecte, leur accent et l'expression un peu lourde en français, ils sont animés comme la jeunesse française entière d'un esprit patriotique fondé sur le passé de leur pays et sur l'idéal de la pensée française. La jeunesse alsacienne-lorraine l'a prouvé maintes fois, depuis le début de la guerre, surtout pendant son odyssée qui n'a pas encore touché à sa fin. Permettez moi de citer quelques exemples :

*Lorsque le 10 juin 1940, l'évacuation militaire française des régions de l'Est était décidée, l'appel de se retirer avec l'armée s'adressait aussi aux jeunes âgés de plus de 18 ans. Sans aucune contrainte tous le suivaient, même des jeunes de 16 ans, parfois de 14 années, laissant leurs parents désolés et leur province, à l'appel de la Mère-Patrie. Malheureusement à St Dié comme à Epinal, à Dijon comme à Belfort, ils rencontraient les unités allemandes et se trouvaient ainsi pris dans une souricière ; eux qui croyaient pouvoir se battre dans le Sud et en Afrique du Nord, étaient maintenant livrés, par **un honteux armistice**, aux mains de ces barbares modernes. Qui a oublié la réception et les services spontanés réservés aux 500 000 prisonniers qui, pendant une semaine, se traînaient sur la route nationale entre Bâle et Strasbourg, tous ces témoignages sous le regard des gardiens allemands en rage, mais impuissants face à ces patriotes courageux. N'oublions pas les faits d'armes des régiments Alsaciens qui ont tenu le Rhin jusqu'au 12 juin 1940, alors que leurs casemates étaient broyées par les « Stukas » ; que l'artillerie s'était retirée et **la plupart des officiers avaient disparus**. Je cite ici seulement le 172^e R.I.F. et le 155^e R.A. dont les effectifs étaient en majorité des Alsaciens. Aujourd'hui ces vaillants combattants languissent dans les camps de prisonniers avec les Allemands.*

Après juin 1940, la jeunesse d'Alsace-Lorraine n'a pas accepté la défaite et l'annexion. Il serait trop long d'exposer ici les faits qui sont d'ailleurs connus par les autorités françaises. Je pense seulement au sinistre camp de Schirmeck, lieu du martyre des Alsaciens, ou des dizaines de milliers de résistants ont souffert : les percées farouches et désespérées de la « frontière » des Vosges sévèrement gardée, les manifestations patriotiques de la jeunesse à Metz, Strasbourg, Mulhouse et dans d'innombrables petites villes et villages qui avaient subi des déportation massives par la suite, (des déportations malheureusement vers l'Allemagne) et l'Incorporation forcée depuis 1942.

Et puis la réaction lors du décret nazi de mobilisation en Août 1942 : les classes locales entières disparaissaient la nuit, se faisaient tuer sur les hauteurs vosgiennes ou à quelque pas de la Suisse. Des classes entières étaient transportées à Schirmeck, où des exécutions avaient lieu, etc.

Plus de 350 jeunes gens furent jugés, condamnés et exécutés par les tribunaux d'exception Nazis, pour refus de l'incorporation, désertion ou sabotage. Plus de 170 familles entières furent déportées vers les pays de l'Est, Pologne Silésie.

*Unanimement on refusaient de signer le certificat « d'origine aryenne ». Lorsque les monstres ont vu que ni le camp de concentration, ni les exécutions, ni toutes leurs barbaries ne suffisaient pour fléchir la résistance de ces têtes carrées, c'est alors qu'ils inventèrent « **la responsabilité éducative des parents** » « **la Sippenhaft** » : ceux-ci étaient châtiés si le fils n'obéissait pas aux consignes nazies. C'était une situation cruelle et ils eurent raison d'un grand nombre d'Alsaciens qui décidaient de plutôt se faire tuer en uniforme allemand que de voir leurs parents **spoliés de leurs biens prendre le chemin de l'exil pour la Pologne ou la Silésie**. Dans l'armée allemande on les isolait, on les surveillait de près, contrôlait leurs lettres et malgré tout c'était eux qui semaient l'inquiétude et le cafard dans les rangs ennemis, c'étaient eux qui par leur lettres, renforçaient la Résistance en Alsace Lorraine. Ainsi malgré toutes les mesures draconiennes, ils gardaient leur âme française, grâce à ces incorporés de force qui ne fléchissaient pas au milieu de l'armée allemande. Sur la valeur combative des Alsaciens-Lorrains enrôlés de force, les soviétiques sont mieux informés que quiconque : qu'ils comptent les déserteurs, ceux qui dès fois ont entraîné avec eux des*

Allemands surtout des Autrichiens, ceux qui ont apporté aux états-majors des renseignements précieux. Tout cela malgré une propagande allemande poussée, sur la férocité des soi-disant « Untermenschen » Russes. Ces soldats ont toujours eu en mémoire l'exemple de leur père en 1914-18, l'évasion massive des régiments Alsaciens-Lorrains, formations que les Allemands n'ont malheureusement plus créées cette fois. En ligne ils étaient au plus deux à trois par compagnie pour mieux les amalgamer à leur entourage allemand. Mais cette malheureuse jeunesse animée de ce patriotisme tenace, doit aujourd'hui la guerre finie, partager le sort des prisonniers Allemands, se croyant abandonnés par Dieu et la Patrie.

Eugène KURTZ Moscou 22 juin 1945

Certains ne rentreront en Alsace Moselle que dans les années 1950 à 1955.

Je rajouterai que l'auteur de cette lettre ne connaissait ni l'état sanitaire, ni l'état moral, ni le manque de nourriture dans lequel les Russes ont volontairement plongé les prisonniers français, incorporés de force par les nazis. Plus de 16 000 dont un tiers étaient des pères de famille, devaient mourir de faim d'épuisement et de froid dans les sinistres camp du NKVD qui étaient au nombre de plus de cent. Les camps de prisonniers où Staline les avait invités en distribuant par avion des centaines de milliers de tracts, les incitant rejoindre les « Alliés » et à fuir l'armée des nazis sur le front de l'Est. Je ne saurai que vous recommander l'excellent ouvrage de Monsieur André HUGEL sur les millions de tracts mensongers de Staline, déversés par avion dans les tranchées allemandes.

Une tragédie qui se répète aujourd'hui en Ukraine, commandée et exécutée par les Russes dont les méthodes n'ont guère évoluées depuis plus de 80 années.vous remercie de votre attention.

Gérard MICHEL

Président de l'association des orphelins de pères Malgré Nous d'Alsace Moselle OPMNAM